



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

**Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, le **mardi 12 mars 2024 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi maintenant devant public, à la **salle du conseil** situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville.

Sont présents :

M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 1
M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2
M. Jonathan Goupil, conseiller n° 3
M. Simon Mayer, conseiller n° 4
M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5
M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Martineau, maire.

Présence également de M^{me} Edith Lebel, directrice générale/
greffière-trésorière

9028-03-2024

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les points suivants soient reportés à une séance ultérieure :

6.7 Autorisation à élaborer une entente intermunicipale pour le partage d'une niveleuse;

6.10 Octroyer le contrat d'étude de sol du 40 chemin de l'Esquer

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

« Adopté »

9029-03-2024

Adoption des procès-verbaux des séances des séances ordinaires du 14 novembre et du 16 janvier 2024

ATTENDU QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du 14 novembre et du 16 janvier 2024 ont été remis électroniquement le 8 mars 2024 à tous les élus et élues ;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les procès-verbaux soient adoptés et signés, tout comme s'ils avaient été lus.

« Adopté »

9030-03-2024

Adoption des comptes et salaires du mois de février 2024, ont été vérifiés par M. Jonathan Goupil, conseiller no 3 et M. Simon Mayer, conseiller no 4 ;

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les comptes au montant de 170 576.14 \$ et les salaires nets au montant de 34 594.38 \$, du mois de février 2024, vérifiés par

3971



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

M. Jonathan Goupil, conseiller n° 3 et M. Simon Mayer, conseiller n° 4 soient approuvés.

« Adopté »

Première période de questions (15 minutes)

Il y a (2) personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Plan d'aménagement pour plantation d'arbres;
- Aménagement autour du garage municipal;
- Ancien REL – étude de sol;
- Travaux rues – Lavallée/Bordeleau.

La période de questions commence à 20 h 10 pour se terminer à 20 h 20.

Dépôt des différents rapports et documents

- Rapports de Edith Lebel, DG/GT;
- Rapports de Kathy Viel, DGA;
- Rapport de Simon Gélinas, Coordonnateur des loisirs et du développement;
- Rapport des heures en urbanisme;
- Calendrier du Centre Richelieu pour le mois de février 2024;
- Rapport de M. Adil Fouassi, technicien en eau, pour le mois de janvier 2024;
- Correspondance;
- Information et échange;

Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Adoption du rapport annuel d'activités 2023 (an 6) du plan de mise en œuvre du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie;
- 6.2 Entente de droit de passage pour les sentiers de ski de fond à Lorrainville ;
- 6.3 Renouvellement de l'entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge ;
- 6.4 Autorisation de recevoir une œuvre créée par des artistes autochtones ;
- 6.5 Demande d'appui financier pour une étude de projet en collaboration avec le Rift et L'Écho du clocher;
- 6.6 Demande d'appui financier pour le projet « Piste d'hirondelles bicolores » ;
- 6.7 Autorisation à élaborer une entente intermunicipale pour le partage d'une niveleuse ;
- 6.8 Nomination de représentants pour agir comme inspecteur en bâtiment ;
- 6.9 Nomination de la personne responsable de la bibliothèque ;
- 6.10 Octroyer le contrat d'étude de sol du 40 chemin de l'Esquer;
- 6.11 Renouvellement de la plateforme Concerto;
- 6.12 Inspection avec l'organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) ;
- 6.13 Octroyer le contrat d'ingénierie pour la vidange des bassins d'eaux usées ;
- 6.14 Autorisation d'achat lampadaire solaire Solidel



No de résolution
ou annotation

9031-03-24



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Adoption du rapport annuel d'activités 2023 (an 6) du plan de mise en œuvre du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie

ATTENDU QUE l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

ATTENDU QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la transmission au ministère de la Sécurité publique sera réalisée par la MRC de Témiscamingue dans le cadre de son rapport annuel d'activité, d'ici fin mars 2024, conformément aux directives du ministère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (an 6) tel que présenté;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la directrice générale / greffière-trésorière à transmettre la résolution concernant l'approbation du rapport d'activité incendie (an 6) à la MRC de Témiscamingue afin qu'ils puissent la transmettre au ministère de la Sécurité publique.

« Adopté »

9032-03-24

Entente de droit de passage pour les sentiers de ski de fond à Lorrainville

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a acquis la pépinière de la famille Jolette et souhaite maintenir les activités de ski de fond qui s'y déroulent et est fier que des activités en plein air soient offertes aux citoyens de la municipalité;

ATTENDU QUE la piste de ski de fond passe par le terrain de M. Louis Jolette et que la municipalité souhaite signer une entente de droit de passage pour l'utilisation de son terrain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Edith Lebel, directrice générale / greffière-trésorière et M. Jean Martineau, maire à signer l'entente de droit de passage pour le sentier de ski de fond tel que présentée.

3973



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

« Adopté »

9033-03-24

Renouvellement de l'entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire renouveler l'entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge pour trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Edith Lebel, directrice générale / greffière-trésorière et M. Jean Martineau, maire à signer l'entente d'une durée de trois (3) ans avec la Croix-Rouge et à verser les contributions financières annuelle selon les termes suivants :

- 2024-2025 : 0.20 \$ per capita
- 2025-2026 : 0.21 \$ per capita
- 2026-2027 : 0.21 \$ per capita

Le dénombrement des habitants est fondé sur les données publiées dans le Répertoire des municipalités du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;

« Adopté »

9034-03-24

Autorisation de recevoir une œuvre créée par des artistes autochtones

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de Minwashin qui sont à la recherche de lieux d'accueil pour l'intégration d'œuvre permanente d'artistes autochtones;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite encourager les échanges interculturels, sensibiliser les visiteurs à la présence anicinabe sur leur territoire et mettre en valeur l'histoire des anicinabek et favoriser son rayonnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la directrice générale / greffière-trésorière à proposer un endroit à Lorrainville afin d'accueillir de façon permanente une œuvre sur son territoire.

« Adopté »

9035-03-24

Demande d'appui financier pour une étude de projet en collaboration avec le Rift et l'Écho du clocher

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande du Rift et de l'Écho du clocher.



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

ATTENDU QU'ils demandent un appui financier afin d'effectuer une étude de faisabilité de plusieurs projets à l'Église de Lorrainville;

ATTENDU QUE le montant d'une telle étude représente environ 10 000 \$ et que ce montant serait divisé entre le Rift, la Fabrique et la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville appuie le projet d'étude de faisabilité de projets et autorise la participation financière en collaboration avec le Rift et L'Écho du clocher, soit 3170 \$ pour la municipalité de Lorrainville.

« Adopté »

9036-03-24

Demande d'appui financier pour le projet « Piste d'hirondelles bicolores »

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de l'organisme Cé l'Éden pour un appui financier au projet « Piste d'hirondelles bicolores » pour l'achat de nichoirs et ainsi palier au transport, au traitement de données, à l'entretien et à l'entreposage des nichoirs;

ATTENDU QUE la participation financière demandée peut représenter un montant de 100\$ pour 8 nichoirs, 200\$ pour 16 nichoirs et 250\$ pour 24 nichoirs, et ce annuellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville ne souhaite pas participer financièrement au projet « Piste d'hirondelles bicolores ».

« Adopté »

Autorisation à élaborer une entente intermunicipale pour le partage d'une niveleuse

Reporté

9037-03-24

Nomination de représentants pour agir comme inspecteur en bâtiment

ATTENDU QUE les municipalités de Béarn, Fugèreville, Guérin, Kipawa, Laforce, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, Saint-Bruno-de-Guigues, St-Édouard-de-Fabre et la Ville de Ville-Marie (ci-après appelées « les municipalités participantes ») souhaitent obtenir des services de la part de la MRCT;

ATTENDU QUE la MRCT consent à fournir aux municipalités participantes les services ci- après décrits;

3975



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE selon les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*, toute municipalité peut conclure une entente de service avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régie, relativement à la fourniture de service d'inspection, d'émission de permis et certificat et autres services connexes concernant l'application des règlements d'urbanisme, de ceux relatifs à l'environnement ainsi que des règlements nuisances;

ATTENDU QUE les parties sont habilitées à exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente consignée dans le présent contrat;

ATTENDU QUE la nouvelle « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme » prendra effet à la signature de l'ensemble des parties prenantes à ladite entente;

ATTENDU QUE les règlements de la municipalité de Lorrainville prévoient que les responsabilités mentionnées précédemment ne peuvent être exercées à titre d'inspecteur en bâtiment dûment nommé par une résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Aline Beaugard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme Mesdames Josée Beaugard et Ghada Ghannouchi au titre d'inspecteur en bâtiment et que leur entrée en fonction sera à partir de la signature de l'entente par l'ensemble des parties.

QUE le conseil municipal autorise Mesdames Josée Beaugard et Ghada Ghannouchi à délivrer des permis ou certificat, des avis et des constats d'infraction sur le territoire de la municipalité de Lorrainville notamment en conformité avec les règlements suivants, et ce, à compter de la signature de l'ensemble des parties prenantes à ladite entente:

- Règlement de zonage;
- Règlement de lotissement;
- Règlement de construction;
- Règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction;
- Règlement sur les dérogations mineures;
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA);
- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE);
- Règlement sur les permis et certificats;
- Règlement sur les usages conditionnels;
- Règlement sur les nuisances;
- Règlement sur la dégradation des paysages;
- Règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de Témiscamingue;
- Autres lois ou règlement pouvant s'appliquer.

À ces règlements municipaux, s'ajoute comme s'ils étaient ici énumérés, l'application des articles de loi ou de règlements



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

provinciaux nécessitant des inspections et l'émission d'autorisation de même nature que ceux visés par la présente entente.

À titre indicatif, et non limitativement, les principaux règlements provinciaux ainsi applicables sont : le règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.6), le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3, r.3).

« Adopté »

9038-03-24

Nomination de la personne responsable de la bibliothèque

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit nommer une personne responsable de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme M^{me} Audrey Leroux, adjointe administrative, responsable municipale de la bibliothèque.

QUE cette résolution remplace et annule toute résolution antérieure concernant la nomination d'une personne responsable de la bibliothèque.

« Adopté »

Octroyer le contrat d'étude de sol du 40 rue de l'Esker

Reporté

9039-03-24

Renouvellement de la plateforme Concerto

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a un conseil sans papier depuis 2020 et souhaite continuer en ce sens;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu l'offre de renouvellement de la plateforme Concerto utilisée pour les séances du conseil sans papier;

ATTENDU QUE l'offre présente une augmentation considérable de 76.37%, passant de 1486.63\$ en 2023 à 2622\$ en 2024 avec une augmentation annuelle supplémentaire sur 3 ans;

ATTENDU QUE d'autres façons de travailler sans papier sont possible avec TEAMS et OneDrive pour 1239.84\$ par année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville ne renouvelle pas la plateforme Concerto;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville

3977



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

autorise la création de six (6) boîtes courriels pour les conseillers afin d'utiliser TEAMS et OneDrive pour la distribution des informations des séances du conseil.

« Adopté »

9040-03-24

Inspection avec l'organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT)

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a mandaté, par la résolution 8829-10-23, l'OBVT à faire trois (3) vérifications annuellement, des installations des citoyens n'ayant pas accès au système des eaux usées selon une liste élaborée par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu l'offre de services de l'OBVT pour la caractérisation des installations septiques autonomes pour les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroie le contrat de caractérisation de trois (3) installations septiques autonomes dans la municipalité de Lorrainville au montant de 1500\$.

QUE les adresses seront fournies à l'OBVT par l'inspectrice municipale.

« Adopté »

9041-03-24

Octroyer le contrat d'ingénierie pour la vidange des bassins d'eaux usées

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nécessite de faire la vidange de ses bassins d'eaux usées;

ATTENDU QUE les municipalités de Notre-Dame-du-Nord et Laverlochère-Angliers souhaite se joindre pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité de NDDN a reçu une offre de service de Constructions Girard pour le mandat de vidange des boues au montant approximatif de 21 000\$, dont le mandat sera :

- Cueillette de données et préparation des documents nécessaire à l'avis aux soumissionnaires, pour le projet de vidange, transport et disposition des boues de la Station d'épuration des eaux usées pour les trois (3) municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroie à Construction Girard, le mandat de cueillette de données



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

et préparation des documents nécessaires à l'avis aux soumissionnaires, pour le projet de vidange, transport et disposition des boues de la station d'épuration des eaux usées pour les trois (3) municipalités au montant de 21 000 \$, dont le tiers sera assumé par la municipalité de Lorrainville, soit 7000 \$.

« Adopté »

9042-03-24

Autorisation d'achat des lampadaires solaires Solidel

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire expérimenter les systèmes de lampadaires solaires;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une soumission de Solidel pour trois (3) lampadaires solaires au montant de 12 832 \$ plus taxes et transport;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a budgété un montant de 10 000 \$ pour l'achat de lampadaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'achat de trois (3) lampadaires solaires de la compagnie Solidel pour un montant de 12 832 \$ plus taxes et transport.

« Adopté »

Deuxième période de questions (15 minutes)

Il y a (2) personnes dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Les hirondelles bicolores;
- Grabuge dans la pépinière;
- Logements abordables;
- Olymel;
- Rétrocaveuse.

La période de questions commence à 20 h 50 pour se terminer à 20 h 10.

9043-03-24

Levée d'assemblée

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 21 h 10.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Jean Martineau
Maire

Edith Lebel
Directrice générale/greffière-trésorière

« Je, Jean Martineau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

